

**SOCIETE DES COURSES DE
DIEPPE**

Hippodrome de Dieppe

Avenue de Bréauté
76 200 DIEPPE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Richard PETIT

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Rouen

SOCIETE DES COURSES DE DIEPPE

Hippodrome de Dieppe

Avenue de Bréauté
76 200 SAINT DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos du 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Faits marquants » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de son plan d'investissement, votre association comptabilise une quote-part de subvention rapportée au résultat générant ainsi un produit exceptionnel. Nos vérifications nous permettent de valider la permanence des investissements retenus pour chaque plan d'exercice à l'autre, ainsi que du calcul du montant rapporté au résultat en proportion de celui pratiqué pour les immobilisations mises en service financées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dieppe, le 1^{er} juin 2020

Richard PETIT
Commissaire aux comptes



SOCIÉTÉ DES COURSES

DIEPPE

(DÉPARTEMENT de SEINE MARITIME)

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019

Exercice commençant le 1er Janvier et finissant le 31 Décembre 2019

M. Laurent BEUVIN Président, à DIEPPE
M. _____ Vice-Président, à _____
M. Thierry DUFOUR Trésorier, à DIEPPE
M. Mathieu ANCELOT Secrétaire à DIEPPE

Siège social : **Hippodrome de Dieppe Avenue de Bréauté 76370 Rouxmesnil-Bouteilles**

Nom et adresse de la personne à qui la correspondance doit être envoyée :

**Maître Laurent BEUVIN, Président de la S.C.D., Hippodrome de Dieppe, BP 202, 76206
DIEPPE Cedex.**

BILAN 2019 (après répartition)

ACTIF		Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortis- sements et Provisions (à déduire)	Net	Net
A C T I F I M M O B I L I S É	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 092,52	3 092,52	3 092,52	-
	Autres immobilisations incorporelles	3 957,35		3 957,35	3 957,35
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	1 457 483,79	1 202 521,62	254 962,17	252 374,77
	Constructions	6 152 037,83	4 784 423,53	1 367 614,30	1 594 329,58
	Installations techniques, matériel et outillage	1 136 907,39	922 268,77	214 638,62	183 016,77
	Autres immobilisations corporelles	191 401,34	183 634,98	7 766,36	2 404,48
	Immobilisations corporelles en cours	1 799,05		1 799,05	1 799,05
	Avances et acomptes	-		-	22 277,64
	Immobilisations financières (1) :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés	789,00		789,00	789,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total I	8 947 468,27	7 095 941,42	1 851 526,85	2 060 948,64	
A C T I F C I R C U L A N T	Stocks et en-cours :				
	Matières et fournitures consommables	14 011,95		14 011,95	1 328,80
	Avances et acomptes versés sur commandes	650,00		650,00	
	Créances (2) :				
	Clients et comptes rattachés	8 779,58	4 490,33	4 289,25	8 636,39
	Fournisseurs débiteurs	8 009,41		8 009,41	11 238,26
	Personnel				
	Organismes sociaux	3 821,45		3 821,45	3 821,45
	État	32 100,60		32 100,60	2 111,00
	Sociétés de courses	-		-	-
	Groupe et associés	239 773,45		239 773,45	217 355,50
	Autres	6 395,71		6 395,71	159 838,03
	Valeurs mobilières de placement				
Banque	32 895,17		32 895,17	44 627,79	
Caisse	198,51		198,51	526,71	
Charges constatées d'avance (2)	4 712,10		4 712,10	5 471,64	
Total II	351 347,93	4 490,33	346 857,60	454 955,57	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	9 298 816,20	7 100 431,75	2 198 384,45	2 515 904,21	
(1) Dont à moins d'un an (brut)					
(2) Dont à plus d'un an (brut)					

BILAN 2019 (après répartition)

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1	
	après répartition	avant répartition	après répartition	avant répartition
FONDS ASSOCIATIFS : FONDS PROPRES				
Fonds Associatifs sans droit de reprise				
Fonds statutaires				
Subventions d'invest. sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
pour projets associatifs				
régulation du financement des immobilisations	1 758 739,68	1 758 739,68	1 758 739,68	1 758 739,68
régulation des encouragements à l'élevage	-	-	-	-
autres réserves de régulation				
réserves réglementées et réserves libres				
Report à nouveau (a)	- 264 246,64	- 340 922,35	- 313 142,33	- 327 032,34
Résultat de l'exercice (b)	-	76 675,71	-	13 890,01
Sous-Total Situation nette	1 494 493,04	-	1 445 597,35	-
FONDS ASSOCIATIFS : AUTRES FONDS				
Fonds Associatifs avec droit de reprise				
Subventions d'invest. sur biens non renouvelables	708 591,26	708 591,26	860 787,26	860 787,26
Ecart de réévaluation				
TOTAL I	2 203 084,30	2 049 732,88	2 306 384,61	2 278 604,59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Provisions pour Charges				
TOTAL II	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Fonds Dédiés				
sur subventions de fonctionnement				
sur autres ressources				
TOTAL III				
DETTES (1)				
Dettes Financières				
Emprunts et dettes auprès des établt de crédits (2)	41 391,73	41 391,73	122 323,12	122 323,12
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'Exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 896,57	26 896,57	22 434,20	22 434,20
Dettes fiscales et sociales	49 824,68	49 824,68	58 523,71	58 523,71
Groupe et Associés				
Sociétés de Courses				
Autres dettes				
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 288,59	9 288,59	9 288,59	9 288,59
Autres dettes	-	-	3 480,00	3 480,00
Produits constatés d'avance	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
TOTAL IV	128 651,57	128 651,57	217 299,62	217 299,62
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 351 735,87	2 198 384,45	2 543 684,23	2 515 904,21
(1) Dont à plus d'un an				41 152,69
(1) Dont à moins d'un an		128 651,57		176 146,93
(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées				
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte				

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ANNEE 2019

CHARGES (Hors Taxes)	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :		
ACHATS :	60 682,83	57 777,74
SERVICES EXTÉRIEURS	115 798,65	112 999,49
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS :		
Charges de Pari Mutuel Hippodrome (concessionnaire)	78 041,40	78 035,72
Autres	241 552,35	237 179,84
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS :	18 942,45	18 683,60
CHARGES DE PERSONNEL :		
Salaires et traitements	125 390,83	120 673,65
Charges sociales	35 189,77	36 954,82
repas de services		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :		
Charges de Pari Mutuel Urbain Régional		
Charges de Pari Mutuel Urbain National (y compris redevances Stés mères)	4 386 722,97	2 726 145,11
Charges d'autres organismes communs	29 791,02	22 775,03
Charges spécifiques: Encouragements à l'élevage financés sur fonds propres		
Charges diverses de gestion courante	67,30	93,12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	309 606,42	345 451,04
Sur immobilisations: dotations aux provisions	-	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges: dotations aux provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 401 785,99	3 756 769,16
CHARGES FINANCIÈRES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 241,90	4 569,64
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	2 241,90	4 569,64
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	2 924,00	23 000,00
Sur opérations en capital :		
- valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés (a)	-	-
- autres		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 924,00	23 000,00
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
Sur autres ressources		
TOTAL DES ENGAGEMENTS A REALISER		
TOTAL DES CHARGES	5 406 951,89	3 784 338,80
Solde créditeur = excédent		
TOTAL GÉNÉRAL	5 406 951,89	3 784 338,80
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
- Secours en Nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel Bénévole		

(a) A l'exception des valeurs mobilières de placement

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ANNEE 2019

PRODUITS (Hors Taxes)	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
PRESTATIONS DE SERVICES ET VENTES DE MARCHANDISES :		
Cotisations des sociétaires	1 120,00	960,00
Ressources rattachées à l'organisation des réunions :	-	-
- Entrées sur hippodrome	22 076,50	25 881,65
- Ventes de programmes		
- Plus values sur prix de réclamation	18 543,89	17 053,84
- Produits de parrainage des épreuves	6 496,63	12 161,61
Ressources rattachées à des prestations annexes à l'organisation des réunions :		
- Ventes à consommer sur place (Bar)		
- Produits des concessions et locations		
- Autres ressources	127 872,30	114 734,34
Produits des terrains et autres lieux d'entraînement		
Ventes de marchandises		
Produits des activités annexes		
PRODUCTION IMMOBILISÉE :		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION :	95 845,11	105 919,58
PRODUITS DU PARI MUTUEL ET SERVICES COMMUNS :		
Pari mutuel hippodrome (Prélèvement société et bénéfices centimes)	50 668,97	49 496,16
Pari mutuel urbain régional (Prélèvement société et bénéfices centimes)		
Pari mutuel urbain national (Prélèvement société et bénéfices centimes)	4 834 433,43	3 243 261,72
Autres produits des services communs		
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :	141,73	20,90
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS :	-	-
TRANSFERTS DE CHARGES :	11 300,00	8 836,96
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 168 498,56	3 578 326,76
PRODUITS FINANCIERS :		
Intérêts et produits assimilés		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers divers	15,70	15,41
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	15,70	15,41
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	65,92	1 127,62
Sur opérations en capital :		
- Produits des cessions d'éléments d'actifs (sauf val. mobil. de placement)	9 500,00	4 900,00
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	152 196,00	186 079,00
- Autres		
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	161 761,92	192 106,62
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
Sur subventions de fonctionnement
Sur autres ressources
TOTAL DES REPORT DE RESSOURCES		
	5 330 276,18	3 770 448,79
Solde débiteur = Perte	76 675,71	13 890,01
TOTAL GÉNÉRAL	5 406 951,89	3 784 338,80
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
- Bénévolat
- Prestations en nature
- dons en nature

TABLEAU DES PROVISIONS

Rubriques (a)	Solde d'ouverture (A)	Dotations de l'exercice (B)	Reprises de l'exercice (C)			Solde de clôture (A + B - C)
			Provision utilisée	Provision non utilisée	Autre	
Provisions pour dépréciation d'éléments d'actif sur comptes clients - -
Total 1	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	20 000,00	20 000,00
Total 2	20 000,00	20 000,00
Total Général (1 + 2) (c)	-	20 000,00	-	-	-	20 000,00

IMPACT DES PROVISIONS SUR LES DIFFERENTS RESULTATS

	Dotations de l'exercice (A)	Reprises de l'exercice (B)			Solde (A - B)
		Provision utilisée	Provision non utilisée	Autre	
Résultat d'exploitation	-	0,00 €	-
Résultat financier
Résultat exceptionnel	-	-
Total (d)	-	-

(a) A développer si nécessaire

(b) provision non utilisée lorsque la charge effective est inférieure à la provision constituée

(c) (d) les totaux c) et d) doivent être égaux

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (194)
		A	B	C	D=A-B+C
Subventions

TOTAL

apports, dons manuels, legs et donations affectées

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (comptes 193, 195, 197)	Utilisation au cours de l'exercice (7893, 7895, 7897)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6893, 6895, 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (193,195,197)
		A	B	C	D=A-B+C
Apports
Sous- total
Dons Manuels
Sous- total
Legs et donations
Sous- total
TOTAL

État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

CRÉANCES (a)	Montant Brut	Degré de liquidité de l'actif		DETTES (b)	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an			Échéances à - 1 an	Échéances	
							à + 1 an	à + 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances rattachées à des participations	- 2 ans au maximum à l'origine				
Prêts (1)	- à + de 2 ans à l'origine	41 391,73	41 391,73	-	
Autres					
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières, divers (2)				
Créances Clients et comptes rattachés	8 779,58	8 779,58	- Fonds Commun
Autres constatées d'avance	290 100,62	290 100,62	- Autres
	4 712,10	4 712,10	Avances et acomptes reçus sur commande	-	-		
				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 896,57	26 896,57
				Dettes fiscales et sociales	49 824,68	49 824,68
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 288,59	9 288,59
				Autres dettes	-	-
				Produits constatés d'avance	1 250,00	1 250,00
TOTAL	303 592,30	303 592,30		TOTAL	128 651,57	128 651,57	-	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice/Prêts récupérés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 0 /Emprunts remboursés en cours d'exercice : 78 385				
(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours				(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours				

Faits marquants

La situation particulière liée au COVID 19 n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice 2019.

Toutefois, le confinement décidé par le gouvernement en Mars 2020 impactera le résultat comptable de l'année 2020 avec l'annulation de courses, ou leur réalisation à huit clos.

Les recettes de ces journées en seront diminuées.

A ce jour, 2 salariés ont été mis en chômage technique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'association : Société des courses de Dieppe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 198 384 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 76 676 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits.

Il est rappelé que la ventilation des immobilisations par composants n'avait pas été pratiquée au 31/12/2006. Il n'avait pas été recensé de composants dont la durée d'amortissement se démarquait de manière significative de la durée d'amortissement du bien immobilisé pris dans son ensemble tant pour les immeubles que pour les autres immobilisations corporelles.

De plus, l'évaluation des composants concernant les actifs immobilisés antérieurement au 1/01/2006 n'avait pas été appliquée, soit qu'ils n'étaient pas décomposables, soit décomposés à l'origine, soit en raison de l'option pour la réallocation des valeurs nettes, les valeurs restantes à amortir, n'étaient pas significatives.

Amortissements

Le mode d'amortissement choisi pour les différents postes d'immobilisations est le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Ces tableaux d'amortissements sont incorporés dans la présente annexe.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- Logiciels	5 ans
- Constructions	5 à 30 ans
- Pistes et ouvrages d'art	5 à 10 ans
- Constructions sur sol d'autrui	5 à 30 ans
- Agencements constructions sur sol d'autrui	3 à 10 ans
- Pistes et ouvrages d'art sur sol d'autrui	10 ans
- Télévision Régie	5 à 10 ans
- Réseau d'arrosage	5 à 10 ans
- Autres matériels spécifiques	10 ans
- Matériel technique	4 à 10 ans
- Matériel agricole	5 à 10 ans
- Matériel de restauration	10 ans
- Matériel sono	5 à 10 ans
- Outillage divers	5 à 10 ans
- Agencements divers	5 à 10 ans
- Véhicules	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel divers	4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont amorties suivant le rythme des amortissements des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

Les subventions liées à des immobilisations non amortissables sont quant à elles, amorties sur 10 ans.

Engagement hors bilan

L'emprunt est garanti par une promesse d'affectation hypothécaire.

